



Département de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

Canton de Draveil

Commune d'Étioilles

Conseil Municipal du 2 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation
27 mars 2026
Date d'affichage
27 mars 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 23

N° 2026/2/9

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane PELLET, Maire.

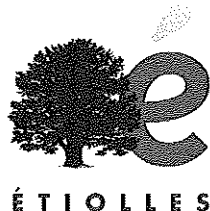
Présents : Madame Isabelle DURY, Monsieur Michel SEIGNEUR, Madame Véronique VAYRAC, Monsieur Serge BONNET, Madame Catherine PROTIN, Monsieur Didier REVENAULT, Monsieur Thierry MAINE, Madame Cybille MONTAUDON, Monsieur Luc DIERRE, Madame Sonia AKLOUCHE, Monsieur Guillaume BASTIDE, Madame Florence HEINTZ-SCHAAL, Madame Élodie GROSSOT, Monsieur Victor RIVA, Madame Lucie MAINE, Monsieur Justin DE BAILLIENCOURT, Madame Solenn ARBIA, Monsieur Olivier CAILLAU, Monsieur Xavier DEHOVE et Monsieur Jean-François GOMEZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Virginie ROY représentée par Madame Élodie GROSSOT, Monsieur Alain GOUDET représenté par Monsieur Stéphane PELLET.

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, Madame Florence HEINTZ-SCHAAL a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 qui dispose que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



Le Conseil Municipal :

Procède à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste 1 composée de :

- membres titulaires : Madame Isabelle DURY et Monsieur Luc DIERRE,
- membres suppléants : Monsieur Michel SEIGNEUR et Madame Cybile MONTAUDON,

Liste 2 composée de :

- membre titulaire : Monsieur Justin DE BAILLIENCOURT,
- membre suppléant : Monsieur Jean-François GOMEZ,

Procède au vote à bulletins secrets, ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Liste 1 : 18 votes

Liste 2 : 4 votes

Nul : 1

Déclare élus :

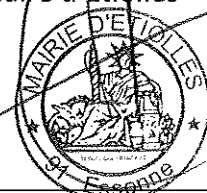
En tant que membres titulaires : Madame Isabelle DURY, Monsieur Luc DIERRE et Monsieur Justin DE BAILLIENCOURT,

En tant que membres suppléants : Monsieur Michel SEIGNEUR, Madame Cybile MONTAUDON et Monsieur Jean-François GOMEZ,

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé, la liste d'émargements, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Stéphane PELLET
Maire d'Étioilles



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la ville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de la ville, après l'expiration de ce délai, sera considéré comme une décision négative. Un silence de la Préfecture de l'Essonne, après l'expiration de ce délai, sera considéré comme une décision favorable. La date de réception en préfecture : 15/04/2026